

RÉSEAUX DE CHALEUR DU GRAND LYON

RÉSEAU CENTRE MÉTROPOLE

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Compte rendu du comité des usagers du chauffage urbain du 31 janvier 2023

1. PRESENTATION RÉALISÉE DURANT LE COMITÉ DU 31/01/2023

Après une introduction de Philippe GUELPA-BONARO, vice-président de la Métropole de Lyon, délégué au climat, à l'énergie et à la réduction de la publicité, une présentation est faite, jointe en annexe.

La présentation sera diffusée par courriel comme les invitations et sera disponible sur le site internet du réseau : <https://www.chauffageurbain.centremetropole.grandlyon.com/>

2. QUESTIONS POSÉES ET RÉPONSES

Plusieurs questions de la part des usagers et des abonnés ont été posées :

1. Le développement du RCU ne va-t-il pas entraîner une part de gaz encore plus importante dans le mix énergétique du RCU ?

Le développement du réseau est concomitant avec une augmentation des moyens de production d'énergie renouvelable mis en œuvre :

- L'UTVE a vu sa puissance augmenter de 40MW en 2017 à plus de 50MW aujourd'hui par des modifications interne à l'usine
- La puissance de l'UTVE va encore augmenter par des investissements de la Métropole, en 2024
- La biomasse a été mise en service en 2019 à la chaufferie de Surville
- Une chaudière biomasse supplémentaire va y être mise en œuvre en 2023
- Une installation de condensation thermodynamique des fumées des chaudières biomasse sera installée par la suite

Tout cela permettra d'augmenter le taux d'EnR tout en augmentant la desserte du réseau.

2. Un réseau de froid pour le quartier de la Doua est-il envisagé ?

Ce n'est aujourd'hui pas prévu, mais si des demandes importantes sont faites, une étude pourra être menée pour envisager une telle installation.

C'est ce qui s'est passé pour le quartier de Gerland avec la mise en œuvre d'une nouvelle centrale de production de froid dans le Skate-park et du réseau de froid du quartier de Gerland

3. Est-ce que l'évolution des moyens de production va avoir des répercussions sur le montant du R2 ?

L'évolution annoncée ci-dessus des investissements était prévue dans l'économie générale du contrat initial et ne viendra donc pas impacter le niveau et la structure de tarif.

4. Est que des réseaux de type boucle d'eau tempérées sont prévus sur la Métropole ?

Ce type de réseau permet de mobiliser davantage d'EnR qui sont présentes à basse température.

Un réseau est en cours de préfiguration au niveau du quartier de la Saulaie à Oullins, qui récupérerait de la chaleur présente dans le réseau d'assainissement. Il n'y a pas d'autres projets identifiés à l'heure actuelle.

5. A priori le coefficient de mixité gaz a fortement augmenté en 2022 (passage de 23 à 31% entre 2021 et 2022). Pourquoi ?

La part de chaque énergie est calculée à partir des énergies utilisées prévisionnellement sur la période tarifaire.

Un changement de palier tarifaire a eu lieu le 1er janvier 2022 avec l'arrêt des équipements de cogénération. Ces équipements produisent à la fois de la chaleur et de l'électricité, cette dernière était rachetée à un tarif avantageux par EDF via un contrat d'obligation d'achat. Ce contrat arrivant à échéance, les équipements ont été démantelés et le nouveau mix énergétique correspond aux énergies engagées prévisionnellement sur la période 2022/2025.

4 éléments tarifaires sont basés sur le gaz :

	De 2019 à 2021	De 2022 à 2025
Mcogé : part des équipements de cogénération	4.58%	0
Mg : part des chaudières gaz	23.08%	31.01%
MgJST : énergie gaz importée de l'industriel JST	2.14%	1.96%
M import cogé : énergie issue de cogénération gaz importé de l'industriel JST	3.80%	3.31%
Total énergie gaz	33.6%	36.42%

La légère hausse de la part gaz s'explique par le développement du réseau sur la période 2022/2025 sans nouveau moyen de production EnR&R sur la période.

6. Évolution prévue en termes de niveau température du primaire ?

Le réseau initial était conçu dans les années 70 pour fonctionner à 200°C (!). Cette température a petit à petit été ramenée à 140/150°C. En 2020 elle a été réduite à 120°C, permettant de poser des réseaux en technique "préisolé sur lit de sable", moins onéreuses à mettre en place.

Certains "sous réseaux" (la Doua, Bron, Villeurbanne, Gerland et Presqu'île, par exemple) fonctionnent à une température maximale de 110°C, pour permettre la mise en œuvre de sous stations de livraison de chaleur réglementairement moins contraignantes.

7. Quel est l'objectif de rendement du réseau de distribution ? L'augmentation de la taille du réseau ne rend-elle pas le rendement plus mauvais ?

L'objectif est de tripler la chaleur commercialisée tout en doublant seulement le linéaire, améliorant ainsi la densité thermique, donc le rendement.

D'autre part, le développement se fait avec des tuyaux en technique "préisolé" avec une surisolation qui est beaucoup moins déperditive que les réseaux historiques.

Enfin, la baisse de température exposée ci-dessus va dans le sens d'une hausse du rendement.

Toutes ces considérations sont intégrées dans l'équilibre général du contrat.

8. Ne pourrions-nous pas avoir un prix différencié entre l'été où nous n'avons aucune consommation de gaz et l'hiver. Cet été j'ai hésité à produire l'eau chaude sanitaire avec de l'électricité.

La Métropole a souhaité un tarif uniforme sur l'année.

Une saisonnalité tarifaire aurait, certes, permis un prix "été" avec la seule énergie peu onéreuse de l'UTVE, mais aurait fait peser davantage de gaz dans la mixité "hiver", donc un prix élevé l'hiver.

9. Vous annoncez un mix de 30% gaz, alors que sur le réseau CALUIRE, il avait été annoncé à 10%

À Caluire, la chaleur est distribuée par le réseau de Plateau Nord où la mixité contractuelle va passer prochainement en effet à 90%.

Ce réseau est distinct de celui de Centre Métropole.

10. Quand est-ce que la part du gaz va-t-elle diminuer dans la mixité ? Voir s'éteindre ?

Des projets sont en réflexion pour augmenter encore plus le taux d'EnR par des investissements ; il sera difficile de supprimer totalement le gaz, car des investissements considérables seraient à mettre en œuvre pour produire les dernières calories, pour un coût global trop élevé. Par ailleurs, l'installation de puissance biomasse importante requiert des terrains de surface importante qu'il est difficile de trouver dans le périmètre fortement urbanisé du réseau. .

11. Quand allons-nous avoir les cartes de classement du réseau ?

Elle sera officielle au mois de juin, après concertation avec les partenaires.

12. Comment le livret va-t-il être diffusé ?

Le livret abonné a normalement été remis avec les polices d'abonnement, de même que le Règlement de Service ; il est disponible sur l'espace client du site internet et peut être demandé par les voies de communication habituelles.